



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
TOURAINÉ

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION

La LPO Touraine dispose, dans ses locaux de Saint-Cyr-sur-Loire, d'un centre de documentation sur des thématiques traitées par l'association : les oiseaux, la biodiversité.

Son fonds, composé essentiellement de livres et de périodiques, est mis à disposition des salariés, des stagiaires et des membres de l'association. Les personnes extérieures à l'association peuvent également y avoir accès sous certaines conditions.

Tout utilisateur du centre de documentation est soumis à la lecture et à l'acceptation du présent règlement intérieur.

• Conditions d'accès

La documentation peut être consultée après avoir pris rendez-vous avec la responsable de la communication et dans le créneau des horaires d'ouverture de la LPO Touraine du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

• Catalogue informatisé du fonds documentaire

Il est hébergé sur le site du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine et consultable à l'adresse suivante : <http://www.cedre.pnr-lat.fr/>

Une aide à la recherche documentaire est disponible avec le règlement intérieur ou sur le site de la LPO Touraine (www.lpotouraine.fr)

• Modalités de prêt

Le prêt de documents est réservé aux adhérents de la LPO Touraine et aux stagiaires de l'association. Pour toute autre personne, la consultation est autorisée sur place selon les modalités précisées ci-dessus.

Le lecteur peut emprunter 2 livres et 3 périodiques. Le délai de prêt maximum est fixé à 1 mois renouvelable une fois, à condition qu'un autre lecteur n'ait pas demandé le document.

Tout lecteur peut demander la réservation d'un document et être informé dès que celui-ci est disponible. Si le lecteur n'est pas venu le chercher dans un délai de 2 semaines, le document est remis en circulation.

LPO Touraine

Siège • 148 rue Louis Blot • 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél/Fax 02 47 51 81 84 • www.lpotouraine.fr • touraine@lpo.fr



Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés. Tout document détérioré ou non rendu doit être remboursé par l'emprunteur au prix d'achat actualisé.

Sont exclus du prêt les ouvrages identifiés par une pastille rouge et une étiquette « exclu du prêt » ainsi que les derniers périodiques reçus.

- **Reproduction de documents**

La reproduction est strictement réservée à l'usage privé et ne doit pas contrevenir aux dispositions générales du droit de la propriété littéraire et artistique. Le Centre français d'exploitation du droit de copie interdit la reproduction intégrale d'un document.

Les photocopies sont facturées au tarif en vigueur à la LPO Touraine.

- **Sécurité**

Les consignes de sécurité et d'évacuation sont portées à la connaissance de l'utilisateur par voie d'affichage et données par les membres du personnel. Elles doivent être obligatoirement respectées.

Le Président,
M. Christian Andres

Le lecteur,
.....